

STAGE NON-TITULAIRES

Défendre vos droits



6 vendredi
9h - 17h
novembre 2026

LILLE
SIÈGE DU SNES-FSU
209 rue Nationale

- Point sur la rentrée
- Informations sur le recrutement et les salaires (indices, primes...)
- Informations sur les droits des personnels (absences, formation, frais de déplacement, congés, droit à formation syndicale, CDD et CDI, affectations, grève...)
- Ce que porte le SNES-FSU pour les personnels non-titulaires

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent-es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérent-es).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement !

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES-FSU (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage (modèle sur le site).



📧 lille.snes.edu / Rubrique : Stages syndicaux
📧 s3lil@snes.edu
☎ 03.20.06.77.41



**Engagé-es
au quotidien**